



---

**Question orale de Madame Diana Nikolic, Cheffe de groupe MR  
Pour Liège, sur les erreurs humaines dans l'encodage d'un  
stationnement**

---

Le système d'horodateur est bien connu des Liégeois et des visiteurs de notre ville.

Pour stationner sa voiture dans les rues du centre de Liège, l'utilisateur doit encoder, soit par SMS, soit à un horodateur, son numéro de plaque.

Il peut arriver cependant que des erreurs humaines se produisent. C'est le cas de Mireille, relaté dans SudPresse aujourd'hui, qui s'est trompé d'un chiffre dans l'encodage de sa plaque mais qui a bien payé son ticket. Elle a en effet encodé un « 1 » au lieu d'un « 2 » pour le premier chiffre de sa plaque.

Quelques jours plus tard, elle a reçu une redevance de 40 euros. Elle prend alors contact avec le service contentieux de la Ville, qui lui indique qu'elle a fait une erreur dans l'encodage de sa plaque, qu'elle aurait dû vérifier et que la redevance est maintenue.

Si nous soutenons le fait qu'il faille faire respecter les règles de stationnement sur notre territoire, nous estimons qu'il faut également savoir faire preuve de souplesse face à ce type de situation. D'une part par souci de justice, d'autre part parce que les pouvoirs publics doivent tout faire pour limiter la fracture numérique au sein de la population. Pénaliser des personnes qui ont des difficultés avec les outils technologiques n'est certainement pas un bon signal.

La Ville de Liège vient d'annoncer et de détailler sa nouvelle politique de stationnement. Dans cette optique, envisagez-vous d'instaurer une plus grande souplesse envers les personnes honnêtes, qui payent bien leur stationnement, mais qui font parfois preuve de manque de concentration ou de compréhension ?

**Diana Nikolic**  
Cheffe du groupe MR Pour Liège